

Valeurs sur 12 mois consécutifs

Catégorie de personnes	Dose efficace (mSv)	Dose équivalente (mSv)		
		cristallin*	peau**	mains, avant-bras, pieds, chevilles
Travailleurs Apprentis > 18 ans Étudiants > 18 ans	≤ 20	≤ 150*	≤ 500	≤ 500
Apprentis < 18 ans Étudiants < 18 ans***	≤ 6	≤ 45*	≤ 150	≤ 150
Public	≤ 1	≤ 15	≤ 50	
Femmes enceintes****	< 1 sur l'enfant à naître			
Catégorie A	> 6	> 45	> 150	> 150
Catégorie B	≤ 6 et > 1	≤ 45 et > 15	≤ 150 et > 50	≤ 150

*Les valeurs limites d'exposition du cristallin pour les expositions professionnelles sont appelées à être modifiées prochainement avec la transposition de la Directive 2013/59/Euratom du Conseil du 05/12/2013.

Les limites de la Directive :

- Travailleurs : 20 mSv /an ou 100 mSv sur une période de 5 ans avec un maximum de 50 mSv sur une année
- Apprentis et étudiants : 15 mSv

**Dose moyenne pour toute surface de 1 cm² de peau, quelle que soit la surface exposée.

***Personnes âgées entre 16 et 18 ans, autorisées lors de leur formation.

****Les femmes qui allaitent ne doivent pas être maintenues à un poste de travail où il existe un risque d'incorporation de substances radioactives.